

LE LIVRET DE MICRO-EPARGNE ACCOMPAGNE

Public concerné :

- ♦ Résidant sur la commune de Rennes
- ♦ Personnes physiques, majeures, avec pièce d'identité valide, n'étant pas en situation objective de surendettement
- ♦ Conditions de ressources

Plafond de ressources*	
Personne seule	1 200 €
Couple	1 800 €
Couple ou personne seule avec 1 enfant	2 160 €
Couple ou personne seule avec 2 enfants	2 520 €
Couple ou personne seule avec 3 enfants	2 880 €
Couple ou personne seule avec 4 enfants	3 240 €
Couple ou personne seule avec 5 enfants	3 600 €
Par enfant supplémentaire	360 €

* Périmètre de ressources défini dans le règlement des aides facultatives du CCAS

Caractéristiques du livret :

- ♦ Un livret par famille
- ♦ Versement minimum 1 €, au rythme choisi par l'épargnant via le site web du partenaire,
- ♦ Montant épargné plafonné à 3000 € maximum
- ♦ Retraits par virements, à tout moment et gratuits, minimum 15 € (pas de retrait ni dépôt en espèces)
- ♦ Taux de rémunération indexé au taux d'intérêt du livret A
- ♦ Livret d'épargne fiscalisé (Intérêts de l'épargne à déclarer auprès de l'administration fiscale, la C.A.F., la C.P.A.M., ...)

Pendant les 3 premières années :

Les bénéficiaires du livret de micro-épargne pourront recevoir une aide financière du CCAS conformément aux dispositions fixées au règlement des aides facultatives du CCAS (maximum fixé à 200 € sur les 3 ans).

Le soutien financier du CCAS est perçu en quatre fois, soit à 6 mois, 1 an, 2 ans et 3 ans. L'aide sera versée sur le livret et sur présentation d'un justificatif du montant de votre épargne (disponible sur le site Internet du Crédit Municipal de Nantes).



Le CCAS étend son accompagnement à la démarche d'épargne et d'anticipation de projets à des personnes non éligibles à l'abondement mais qui disposent néanmoins de ressources modestes.

Plafond de ressources*	
Personne seule	1201 € à 1 500 €
Couple	1 801 € à 2 100 €
Couple ou personne seule avec 1 enfant	2 161 € à 2 460 €
Couple ou personne seule avec 2 enfants	2 521 € à 2 820 €
Couple ou personne seule avec 3 enfants	2 881 € à 3 180 €
Couple ou personne seule avec 4 enfants	3 241 € à 3 540 €
Couple ou personne seule avec 5 enfants	3 601 € à 3 900 €
Par enfant supplémentaire	360 €

L'accompagnement par le CCAS :

Une référente de la micro-épargne vous aidera à la souscription de votre livret (étude budgétaire, conseils...). Elle vous accompagnera dans la gestion de votre compte en ligne, sur une durée maximum de 3 ans.

Qui contacter :

Les référentes en inclusion bancaire : ✉ inclusionbancaire@ccasrennes.fr
☎ 02.23.62.20.34 / ☎ 02.23.62.20.35

Liste de documents à fournir

- 1 - Pièce d'identité en cours de validité : copie lisible**
la carte d'identité : recto-verso
ou le passeport
ou le permis de conduire (*uniquement un permis récent ; pas de permis 3 volets*)
ou les titres de séjour d'étranger supérieurs à un an
(carte de séjour temporaire, carte et certificat de résident, cartes de séjour spécifiques)
- 2 - Justificatif de domicile de moins de trois mois**
- 3 - Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (IBAN)**
- 4 - Dernier avis d'imposition**
- 5 - Justificatifs des revenus au moment de l'ouverture du livret**
- 6 - Une adresse mail active et un numéro de téléphone**